



DOSSIER

Gestion Différenciée : le travail au quotidien des agents du service des Espaces Verts

P.6



Dossier

Fitness Camp Stéphanois

P. 9



Agenda

Exposez vos talents !

P. 10



Bibliothèque

Les conditions de prêt
évoluent

P. 11

Édito

Yves Taillandier

Adjoint délégué à l'économie et aux finances



Parler Budget sans afficher de multiples chiffres, camemberts et autres comparaisons est toujours une gageure dans un édito. L'exercice mérite d'être tenté pour que chaque stéphanois(e) appréhende les actions conduites par l'équipe municipale.

Le budget est la traduction en euros des grandes orientations de la mandature :

- Vivre, grandir et vieillir ensemble en répondant aux besoins de chacun,
- Écouter et soutenir,
- Aménager notre espace de vie entre nature préservée et développement choisi,
- Développer les mobilités durables,
- Soutenir le commerce de proximité dans la centralité,
- Développer l'attractivité et anticiper les mutations industrielles et économiques.

Celui de 2021 sera voté fin mars par le conseil municipal. Le débat d'orientation budgétaire présenté le 11 février, a permis de constater la robustesse des finances de la commune. Une capacité d'autofinancement renforcée, un niveau d'endettement par habitant très faible et une maîtrise des charges de fonctionnement, qui demeure le fondement d'une gestion saine, permettent des marges de manœuvres financières suffisantes pour répondre au programme d'investissement.

Le budget d'investissement prépare notre avenir. Il sera de l'ordre 3,2 M€ et marquera pour la commune le lancement de deux grandes opérations structurantes pour son développement :

- La résidence autonomie
- Le nouveau groupe scolaire

Les travaux suivants, engagés en 2020 ou à démarrer, viendront compléter ce programme :

- La fin des travaux de requalification des voiries du secteur Tertre Princeau et A d'Acigné;
- La réhabilitation du local communal, rue Jeanne d'Arc ;
- Les travaux d'aménagements de sécurité routière ;
- La poursuite du schéma directeur lumière SDAL ;
- Le début des études urbaines du pôle gare ;
- Les premiers travaux d'extension du cimetière ;
- Les actions de revitalisation du centre bourg dans le cadre du projet «petites villes de demain», la commune ayant reçu ce label d'État en décembre dernier ;
- L'installation de la vidéo protection.

L'exercice budgétaire doit aussi permettre une prospective pluriannuelle afin d'orienter les décisions politiques et de les présenter aux stéphanois(es). Il implique :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en améliorant le niveau et la qualité des services rendus ;
- De limiter le recours à l'emprunt ;
- De maîtriser la taxation locale.

Cet exercice est d'autant plus nécessaire que le volume d'investissement est important. C'est le cas avec un programme ambitieux 2021-2026 de l'ordre de 28 M€.

Le bilan financier robuste de la commune permet d'envisager les investissements de demain sereinement, tout en conservant pour 2021 des contributions locales au niveau de 2020.

Sommaire

3
5
5
6

Au quotidien

État civil

À votre service

Dossier

Gestion différenciée : le travail des agents des Espaces Verts

9
10
11
12

Fitness Camp Stéphanois

À vos agendas

Nouvelles modalités de prêt à la bibliothèque

L'Actu en images

Point travaux

1 Travaux de voirie

Depuis le mois de septembre, des travaux d'aménagement et de sécurisation sont en cours à la jonction de la rue du Tertre Princeau, de la route de la Marquellerais et du boulevard de Villeneuve, où un giratoire va être mis en place. La fin des travaux est prévue pour le mois de mars.



2 Bien vivre ensemble : Chiens tenus en laisse

Conformément à l'article 450-6 du Règlement Sanitaire Départemental, mis en place par la préfecture de Loire-Atlantique :

« Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques sur les plages, dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique ainsi que les halles et marchés.

[...]

Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique, dans les agglomérations, qu'autant qu'ils sont tenus en laisse.

Les propriétaires d'animaux devront veiller à ce que les trottoirs ne soient pas souillés par les déjections. »

Ce rappel est d'autant plus important qu'il a été constaté que des chiens non tenus en laisse, se sont introduits dans les enclos des moutons au parc du Pré Petit et les ont poursuivis, cela entraînant la mort de moutons par épuisement.

Brèves

Dépôts sauvages de déchets

Conformément au code de l'environnement, les dépôts sauvages d'ordures ménagères sont interdits. Cette infraction est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500€ auxquels viennent s'ajouter les frais de nettoyage. (Forfait 250€ + facturation au temps passé pour le nettoyage)

Cimetière : Rappel des règles de tris des déchets



Le bac de collecte des déchets liés au fleurissement du cimetière accueille uniquement les déchets organiques afin qu'ils soient valorisés et puissent être compostés. Un affichage a été installé au-dessus des bennes afin de faciliter le tri des déchets par tous.

Pots, plastiques, plantes artificielles, mousses, rubans, cailloux, vasques et pots en terre doivent être déposés dans les bacs prévus pour le tout-venant.

En appliquant ces consignes de tri, vous respectez et soutenez le travail réalisé au quotidien par les jardiniers et agents communaux.

Faciles à appliquer, le respect de ces consignes de tri permet de limiter et mieux valoriser les déchets.

Infos municipales

Prochain Conseil Municipal

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu jeudi 25 mars, à la Salle des Loisirs.

Vaccination COVID-19

Un courrier d'information a été adressé aux 598 stéphanois de plus de 75 ans (hors EHPAD).

Après un échange avec les professionnels de santé, la municipalité a enclenché des démarches auprès de l'État, pour se porter candidate en vue de l'ouverture d'un centre de vaccination sur la commune.

Inscription dans les écoles stéphanoises

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2021 à l'école de la Guerche, se font en Mairie, auprès du service Affaires Scolaires. Pour les inscriptions à l'école Sainte Marie, les démarches se font directement auprès du chef d'établissement.

Infos communautaires

Prochain conseil communautaire

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 18 mars, à 19h30.

Nouveaux sur la commune

A.Graph3D

« Passionné et curieux, j'aime toucher à tout ce qui implique la création d'une nouvelle image, qu'elle soit fixe ou en mouvement.

Je suis particulièrement compétent pour répondre à des besoins de simulation 3D dans les domaines de l'agencement d'intérieur et de l'architecture.

En parallèle j'exploite mes capacités créatives dans le domaine de la communication visuelle : Création de logos, signalétique, affiches, flyers...

Mon inspiration, je la puise dans ma curiosité ouverte à tous les challenges possibles. »



Contact : Grégory Aubier - A.Graph3D
06 63 44 37 90
gregory@agraph3d.fr

A.Graph3D
Conception d'images

Diététicienne et Nutritionniste du sportif



Karine Pham-Minh, diététicienne et nutritionniste pour le sportif s'installe au cabinet médical 5 Boulevard de Verdun.

Elle vous propose un accompagnement pour parvenir à équilibrer votre alimentation dans

le cadre de pathologies, d'un besoin de perte de poids ou encore pour une pratique sportive régulière. Consultation sur RV les Lundi, Jeudi et Samedi au Cabinet, et Mardi, Mercredi, Vendredi à domicile ou en plein air à l'occasion d'une marche à votre rythme.



Contact : Karine Pham-Minh
06 82 16 46 29
<https://ballad-diet.com/>

Infos pratiques

Opération Toutes Pompes Dehors : annulée

L'Association Onco Plein Air, a le regret d'annoncer l'annulation de l'Opération Toutes Pompes Dehors prévue du 29 mars au 10 avril. En raison du contexte sanitaire, l'association ne peut garantir le bon déroulement de cet événement dans le respect des recommandations nationales.

Optimiser son habitat et faire des économies

Économiser l'eau chaude : un robinet mitigeur économise 10 % d'eau par rapport à un robinet classique. Avec un robinet thermostatique, c'est jusqu'à 30 % d'économies.

Installer une pomme de douche économique : pour consommer moins d'eau lors de votre douche, il est conseillé d'installer une pomme de douche qui réduit le débit d'eau.

Limiter les pertes d'eau chaude : installez votre production d'eau chaude au plus près possible des lieux de consommation : c'est moins d'eau et de chaleur perdues.

Régler le chauffe-eau : pour éviter le développement de bactéries sans consommer trop d'énergie, régler la température de votre ballon entre 55 et 60°C.

Entretenir son système d'eau chaude : vos appareils de production d'eau chaude sanitaire peuvent s'entartrer et diminuer d'efficacité : faites les entretenir régulièrement.

Éviter les fuites d'eau :

- une fuite goutte à goutte peut représenter jusqu'à 35 000 litres d'eau par an
- un robinet : jusqu'à 120 litres d'eau par jour
- une chasse d'eau : 600 litres d'eau par jour

Installer des mousseurs sur ses robinets : ils permettent de réduire le débit d'eau. Vous limiterez ainsi votre consommation en conservant la même sensation de confort.

Chauffer son eau avec le soleil : les chauffe-eau solaires individuels sont des systèmes robustes et fiables qui demandent peu d'entretien. L'installation d'un chauffe-eau solaire individuel peut diviser votre facture d'eau chaude par 2.

Le saviez vous ?

Si une douche consomme en moyenne entre 25 et 100 litres d'eau, un bain consomme quant à lui en moyenne 250 litres d'eau

Astuce

Ne pas ouvrir le robinet d'eau à fond et le fermer pendant le lavage.

Source : Ademe



Infos CCAS

Téléassistance

Ce service s'adresse à toute personne souhaitant rester à son domicile en toute sécurité.

En cas de malaise, de chute, la personne peut contacter une plateforme téléphonique joignable 24h/24, 7j/7, grâce à un médaillon ou un bracelet porté en permanence. Selon le degré d'urgence de la situation, un proche est contacté ou une intervention des services de secours est déclenchée.

Ce système par abonnement fonctionne en partenariat avec le Conseil Départemental et la société Vitaris.

Renseignements et installation auprès du CCAS.

Contact : Centre Communal d'Action Sociale
02 40 86 80 26 - ccas@st-etienne-montluc.net

Osons l'avenir pour Saint-Etienne-de-Montluc

La gestion de l'eau potable est devenue un enjeu majeur. Une enquête publique s'est déroulée en novembre sur le projet de construction d'un réseau d'alimentation en eau potable (Feeder). Il reliera le réseau de transport d'eau potable du Nord-Loire (maillage entre les usines de Nantes, Campbon et Férel) à celui existant au Sud-Loire. Plusieurs captages y ont déjà été fermés pour cause de pollution des eaux.

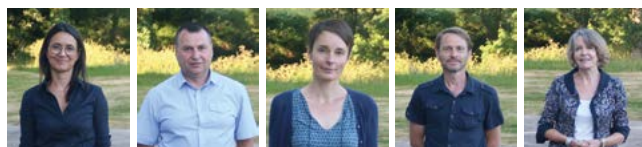
En 2020, seuls 2% des cours d'eau de Loire-Atlantique sont en bon état écologique alors que le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et des Gestion des Eaux) 2016-2021 avait fixé un objectif de 39% pour 2021 ! Les eaux des bassins versants de notre commune ou limitrophes sont qualifiées de médiocres (coulée du Chaud et ses affluents), mauvaises (bassin de la Chézine) et moyennes (bassin du Cens).

Le SAGE « Estuaire de la Loire » révisé en 2020 insiste sur la préservation des zones humides et la reconquête de la qualité des cours d'eau. Si rien n'est fait, le risque à l'horizon 2040 est la dégradation de la qualité de l'eau, de la biodiversité et l'augmentation du risque d'inondation.

Bien que notre groupe souscrive pleinement aux objectifs de ce SAGE qui se veut ambitieux, il n'a pu que désapprouver la relecture à la baisse opérée par la commune et la communauté de commune. En effet, l'une et l'autre souhaitent garder une ouverture pour continuer à aménager les zones humides et considèrent comme non atteignables les objectifs sur la qualité des masses d'eau, ce qui revient à les ignorer.

Vos commentaires / vos questions :
elus-saintetiennesolidariteecologie@orange.fr

et nous retrouver :
<https://pour-saintetienne2020.fr/>
facebook : @osonsavenir



Judith
LERAY

Olivier
LABARRE

Céline
PETETIN

Olivier
GEFFRAY

Régine
CASSIN

AU QUOTIDIEN

État Civil



BIENVENUE À...
26 janv Jade NOURISSON



ILS NOUS ONT QUITTÉS...
18 janv Françoise LE BARS
90 ans
veuve PELLÉ

Actes d'État Civil

Besoin d'un acte de naissance, d'un acte de mariage, d'un acte de décès ? Vous pouvez le demander gratuitement à la mairie du lieu où est survenu l'événement.

Lorsque l'événement (naissance, mariage, décès) est survenu à l'étranger, les demandes sont à faire auprès du Service Central de l'État Civil du Ministère chargé des affaires étrangères,

11 rue de la Maison Blanche,
44941 Nantes cedex 09.

Ce service n'accueille pas de public.

NUMÉROS UTILES

Mairie

Accueil

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30
>> 02 40 86 80 26

Services Techniques

>> 02 40 86 96 36

Bibliothèque

Mardi et vendredi : 10 h à 12 h
et de 16 h à 18 h 30
Mercredi : 10 h à 12 h
et de 14 h à 18 h 30
Samedi : 9 h 30 à 12 h 30
>> 02 40 86 97 35

Espace Jeunes

>> 02 40 86 92 05

Multi-accueil

>> 02 40 65 98 75

Relais Petite Enfance (RPE)

>> 02 40 65 98 78

Enseignement

Ecole publique de la Guerche
>> 02 40 86 86 56 (maternelle)
>> 02 40 86 87 12 (élémentaire)

Accueil périscolaire

>> 02 40 85 21 82

Ecole privée Sainte Marie

>> 02 40 86 91 95

Espace départemental des solidarités

>> 02 40 85 91 80 (assistante sociale et PMI)

Déchetterie

>> 02 28 25 96 00

Emploi local

Espace emploi
>> 02 40 56 80 85

Permanences en Mairie

SOLHA

Permanence 1 vendredi sur 2
>> 02 40 44 99 44

CLIC

Permanence suspendues
>> 02 40 42 61 93

CAUE44

Permanence chaque mois à St Etienne de Montluc ou Savenay (sur RDV)
>> 02 40 56 81 03
Mission locale
>> 02 40 56 81 03

Permanence parlementaire

Mme Anne-France BRUNET
>> 02 28 06 89 01 (sur RDV)

Conciliateur

Permanence 1 lundi par mois
>> 02 40 86 80 26

Info Énergie

Permanences assurées à distance
>> 02 40 08 03 30

Infirmières

Au cabinet médical, 5 bd de Verdun
>> 02 40 85 91 65

Au cabinet de soins infirmiers,
5 place Bretagne :

Permanences non communiquées
à ce jour

Numéros d'urgence

Médecin de garde / 116 117

Urgence médicale / 15

Pharmacie de garde / 32 37

Pompiers / 18

Gendarmerie / 17

Urgences cardiaque / Défibrillateurs

• Complexe sportif de la guerche

• Pharmacie (Super U)

Gestion Différenciée : le travail au quotidien des agents du service des Espaces Verts

Mise en place par la ville de Saint Étienne de Montluc depuis quelques années pour l'entretien de ses Espaces Verts, la Gestion Différenciée consiste à adapter ses pratiques en fonction de l'espace, ses besoins et ses usages. Selon le principe d'entretenir « Autant que nécessaire, mais aussi peu que possible », elle offre aux stéphanois la possibilité d'appréhender les différents espaces verts de la commune d'une nouvelle manière.

Rencontre avec ceux, qui chaque jour entretiennent et conçoivent ces espaces.

Rencontre avec Cyril Marien, Responsable du Service des Espaces Verts :

Comment se traduit concrètement la mise en place de la Gestion Différenciée à Saint Étienne de Montluc ?

Comme outil de référence nous utilisons le plan de Gestion Différenciée mis en place dans le cadre de l'Agenda 21. Celui-ci présente 4 codes d'entretiens, du plus ornemental au plus naturel et permet pour chaque espace de déterminer les actions à mettre en œuvre. Ainsi les différents sites ne subissent pas un traitement uniforme. Par exemple, le nombre et la hauteur de tonte, la méthode d'entretien des arbustes, vont varier selon les différents sites.

L'utilisation des matériaux et des plantes va également varier. Le paillage utilisé sur les sites plus naturels sera, par exemple, issu du broyat de branches, alors qu'un matériau plus noble sera utilisé pour les espaces ornementaux.

Quels ont été, depuis ces dernières années, les principaux changements dans ce mode de gestion ?

L'un des changements majeurs concerne ce que l'on appelle la « strate herbacée ». Jusqu'ici nous étions habitués à tondre très régulièrement les différents espaces. Aujourd'hui, la collectivité a investi dans du nouveau matériel pour permettre de varier la hauteur de tontes et pouvoir mettre en place des zones de fauches, notamment autour du Pré Petit.



Travaux de fauche réalisés cet été au Pré Petit

Parmi les changements de pratiques, il faut également noter la taille arbustive. Cela ne signifie pas l'abandon total des travaux d'entretien et de taille, puisque la forme des arbustes reste contrôlée afin qu'elle n'empiète pas sur des espaces de passage ou ne vienne gêner ou mette en danger les usagers. Cette nouvelle méthode permet également de mieux respecter la plante et son cycle naturel. Pour certains arbustes trop habitués à être taillés, un recépage est parfois nécessaire, c'est à dire que l'on vient couper l'arbuste très proche du sol afin de lui permettre de repousser de manière plus naturelle. Pour chacun, agents, élus, usagers, il faut s'habituer à ces nouvelles pratiques.

Quels sont les éléments principaux à prendre en compte lorsque l'on veut concevoir un massif pour la ville ?

Lorsque l'on conçoit un massif pour la ville, il faut tout d'abord prendre en compte les conditions naturelles dans lesquelles il prend place, c'est à dire son exposition, les caractéristiques du sol, le climat que l'on connaît dans nos régions. Ensuite il faut également regarder quelles interventions vont être nécessaires pour l'entretien par les agents et notamment l'accès à l'eau pour les questions d'arrosage.

Quel est le lien entre développement durable et gestion différenciée ?

Le développement durable cherche à concilier les dimensions écologiques, économiques et sociales. La Gestion Différenciée s'inscrit dans cette démarche tant qu'elle prend en compte ces éléments également. Dans le cas des espaces verts, les pratiques se veulent plus respectueuses des terrains et leur laisse être un support pour la biodiversité. Elle tend également à faire des économies de ressources et à développer l'aspect local qu'il s'agisse de la fourniture de matériaux ou de la plantation d'espèces indigènes. Bien sûr, il faut aussi penser à l'usage des sites par les Stéphanois. Ces endroits doivent rester utilisables. Parfois, on peut proposer un nouvel usage en dessinant des passages avec des hauteurs de tontes différentes par exemple.



Un conseil pour les particuliers, pour mettre en place des actions à leur échelle ?

Les jardins des particuliers sont une surface clé pour contribuer à la sauvegarde de la biodiversité. Chez soi, chacun peut par exemple laisser un espace de son jardin en friche, avec un minimum d'intervention. Les Stéphanois peuvent également privilégier les essences locales pour leurs plantations comme le fragon, le troène ou le fusain.

Ouvert au public en Mai 2018, le Parc du Pré Petit est un écrin de nature prisé des promeneurs stéphanois qui viennent s'y divertir. Dans cet espace, les 4 codes de la Gestion Différenciée se côtoient.

Yvan Brest, agent municipal en charge du secteur du Pré Petit nous parle de son quotidien :

De quoi est fait ton quotidien sur le Parc du Pré Petit ?

Chaque matin, ma journée commence par un tour de secteur. Vérifier que tout va bien, pour les moutons, s'assurer qu'il n'y en ait pas de malade, d'absent ou de mort. Depuis peu je vérifie aussi les ruches, pour le moment elles sont vides mais elles vont très bientôt être habitées par près de 50 000 abeilles. Je fait également le tour de l'aire de jeux, des installations sportives et du skate park. Ensuite vient le tour des travaux d'entretien des différents espaces, désherbage, tonte, fauche, plantation selon les saisons. Le parc du Pré Petit recense les quatre codes d'entretien identifiés dans le cadre de la Gestion Différenciée, mes missions sont alors très variées.

Au niveau des Jardins partagés, j'assure l'entretien des espaces communs et veille à ce qu'il n'y ait eu aucune dégradation des parcelles. Je rencontre parfois les jardiniers, mais ils viennent plutôt le soir ou tôt le matin, avant ou après leur journée de travail.

Quelles sont les nouveautés au Parc du Pré Petit ?

Cette année nous avons agrandi la prairie bulbeuse. L'an dernier les gens n'avait pas vraiment pu en profiter du fait du confinement, j'espère que cette année ce sera plus facile, elle devrait être en fleur très prochainement.



Prairie bulbeuse au Parc du Pré Petit

Nous avons aussi planté dans les Jardins partagés une prairie de phacélie. Il s'agit d'une plante qui capte l'azote, une fois coupée, les restes pourront servir d'engrais à nos jardiniers. Il y également les ruches qui ont été installées au mois de janvier et qui vont bientôt accueillir leurs habitantes. À proximité de celles-ci nous avons mis en place des prairies mellifères.



Un conseil pour les particuliers ?

On peut mettre en place des actions simples chez soi, comme par exemple limiter les interventions peu utiles voire inutiles, ou en plantant des plantes mellifères.

La mise en place de la Gestion Différenciée a changé les méthodes de travail auxquelles les agents des Espaces Verts étaient habitués.

Frédéric Piraud, agent municipal en charge des serres raconte :

Quels ont été les changements au niveau de la serre avec la mise en place de la Gestion Différenciée ?

La partie de mon travail consacrée à la floriculture a évolué avec les nouvelles pratiques mises en place. Bien que l'on continue à en faire, le nombre de boutures des espèces que l'on utilise pour fleurir la ville avant la mise en place de la Gestion Différenciée a diminué, on travaille désormais davantage sur la multiplication des vivaces, comme les pervenches, les gauras ou les corbeilles d'argents.



Sous les serres du Centre Techniques Municipal

Quelles ont été les difficultés rencontrées dans la mise en place de ces nouvelles méthodes de travail ?

Ce sont des façons de faire assez différentes de ce dont on avait l'habitude notamment en ce qui concerne la taille des arbustes. Jusqu'alors, on les travaillait en formes rondes ou coniques, pratique que l'on abandonne petit à petit. On tend désormais à redonner une forme naturelle ou semi-naturelle aux arbustes. Avec les formations que chaque agent a pu faire ces dernières années, on échange entre collègues sur nos pratiques, parfois sur un même arbuste, on ne travaille pas de la même manière et ce sont des discussions intéressantes que l'on a sur l'évolution de notre travail.



Un conseil pour les particuliers ?

Chacun à son échelle peut mettre des choses en place. Préférer des plantes et arbustes à fleurs qui peuvent devenir un refuge pour la biodiversité par exemple. Avec les enfants cela peut également être l'occasion de mettre un hôtel à insectes chez soi (ou de le construire) et de voir les habitats se remplir.

La mise en place de ces nouvelles pratiques a une incidence sur le quotidien des agents. Thierry Onillon agent municipal en charge du secteur Centre-bourg explique :

Comment les pratiques ont-elles évoluées ces dernières années ?

Avec la mise en place de la Gestion différenciée mais aussi avec l'arrivée et le départ d'agents au sein du service, nos façons de faire ont changé. Dans la pratique par exemple, les nouveaux rythmes de tontes, les hauteurs différentes, font qu'aujourd'hui on passe d'un site à l'autre dans la même journée.

En ce qui concerne le fleurissement nos habitudes ont été modifiées également. Là où nous concevions presque exclusivement des massifs de plantes annuelles et bisannuelles très colorés, nous utilisons beaucoup plus de plantes vivaces, capables de vivre plusieurs années de suite sans avoir besoin d'être changées. Nos massifs sont également composés avec des plantes de natures différentes, arbustes, bulbes, couvre-sol. Dès la conception des massifs nos pratiques ont évolué.

Récemment, le massif devant la caserne des pompiers a complètement été retravaillé, quels ont été les éléments à prendre en compte ?

La méthodologie va être la même pour à peu près tous les massifs de la commune et pour toutes les équipes.

En équipe, nous échangeons et faisons des propositions de création en prenant en compte les différentes contraintes et opportunités que nous offrent le terrain et sa situation. Ces propositions sont ensuite présentées aux élus et des ajustements sont faits lorsque c'est nécessaire.



Pour ce massif, l'idée était de rester dans la même thématique de couleurs que celle que l'on retrouve autour de la Mairie, à savoir des camaïeux de blancs, de bleus et de roses. Malgré la multitude de plantes qui existe dans ces coloris, le choix des plantes se pose vite, si l'on ne veut pas reproduire la même chose partout.

À cet endroit, nous avons également souhaité concevoir un massif fleuri toute l'année. On retrouve donc des plantes dont la période de floraison va s'étaler tout au long de l'année. Les plantes à feuillage persistant permettent également d'assurer du volume lorsque la floraison est moins importante.

Le magnolia déjà présent sur le site a également dû être intégré dès la conception afin de prendre en compte son système racinaire sans risquer de l'abîmer.

Parmi les plantes sélectionnées pour ce site, nous nous sommes tournés vers des plantes dont la hauteur dépassera les 50cm afin que ce massif soit visible depuis la route.



Un conseil pour les particuliers ?

Lorsqu'un particulier crée un massif de fleurs chez lui, un conseil est de prévoir des plantes couvre-sol comme des vivaces tapissantes ou retombantes, elles permettront de limiter les besoins de désherbage. La première année, lorsque celles-ci n'ont pas encore suffisamment poussé, il est possible de pailler afin de recouvrir le sol le temps que les plantes prennent pleinement leur place.

La parole à...

Évelyne Le Quenven, adjointe chargée de l'Environnement et des Mobilités



Notre commune applique une gestion différenciée des espaces communaux, ce qui veut dire que chaque espace est aménagé et géré de manière réfléchie, en fonction de son utilisation et de ses caractéristiques. Ainsi, selon les lieux un entretien différent permet de favoriser la biodiversité, de limiter les impacts sur l'environnement et sur la santé humaine. À l'échelle de la commune, la gestion différenciée permet donc de varier les paysages et de rendre les travaux d'entretien plus efficaces. Lors de la conception d'un jardin de particulier, il est tout aussi important de définir différentes zones en fonction des activités qui y sont prévues. La gestion différenciée, c'est travailler avec la nature plutôt que contre elle!

Une ville sportive

Fitness Camp Stéphanois : Le sport pour tous en extérieur



Récemment implantée sur la commune, l'association Fitness Camp Stéphanois propose chaque semaine de se retrouver en extérieur pour des séances de sport animées et collectives. Rencontre avec Louison Hoyer présidente et Rochdi Madmoun, vice-président et éducateur sportif de l'association.

Quelle est l'origine de votre association ?

Louison : À la base, j'ai publié un message sur un groupe Facebook pour savoir si des personnes connaissaient une association qui proposait du sport en extérieur à Saint Étienne de Montluc. Très vite, je me suis rendue compte que beaucoup de personnes étaient intéressées par ce genre d'association mais qu'elles n'en connaissaient pas pour autant. J'ai ensuite lancé un appel sur ce même groupe pour savoir s'il y avait un coach dans ce groupe et c'est comme ça que j'ai pu rencontrer Rochdi avec qui nous avons décidé de créer une association. C'est comme ça que nous avons créé l'association en septembre dernier et qui regroupe aujourd'hui une quinzaine d'adhérents.

Concrètement, quelles sont vos activités ?

Rochdi : Le principe de nos cours est de proposer du renforcement musculaire et cardio-vasculaire. On touche tout type de public, pas besoin d'avoir un grand niveau, juste de la motivation et j'adapte ensuite les cours en fonction.

On commence toujours par un échauffement en courant (pour se réchauffer et faire monter le cœur) puis on enchaîne avec la séance et des abdos et on termine toujours par des étirements en fin de séance.



Le fait d'être en plein air, ça nous permet d'aller un peu partout dans la commune et de profiter de différents endroits, il n'y a pas d'endroit fixe mais ça se fait toujours à Saint Étienne de Montluc. À chaque séance, nous utilisons du mobilier urbain et à chaque fois le lieu de rendez-vous change, nous inscrivons l'endroit de rencontre sur notre page Facebook dédiée aux adhérents de l'association. En ce moment, on se retrouve surtout au Pré Petit car le lieu se prête bien à la situation sanitaire et nous pouvons facilement y respecter les mesures de distanciation.



Avez-vous d'autres projets à venir ?

Dans un premier temps, on voudrait déjà faire connaître l'association à tout le monde. Surtout en ce moment où nous sommes beaucoup enfermés et où nous avons tous besoin de sortir et d'aller dehors, on aimerait montrer aux gens qu'on existe pour ça. Notre but est aussi de promouvoir nos valeurs du sport.

Nous avons aussi pour objectif de participer à la Course des Héros, une course proposée dans les grandes villes de France pour récolter des dons pour l'association de son choix. Nous avons l'idée d'y participer avec nos adhérents pour récolter des fonds pour l'association. Asap for children et nous nous sommes lancés un objectif de 10km. Tous nos adhérents ne courent pas ou ne couraient pas forcément mais un objectif a été donné à chacun en fonction de son profil et du coup courir pour une bonne cause permet à chacun d'avoir plus de motivation. Au-delà de la pratique sportive, on a vraiment envie de participer à d'autres moments conviviaux et solidaires grâce au sport. L'idée, c'est vraiment de montrer que le sport ce n'est pas que du sport mais ça peut aussi être de l'entraide et une aide personnelle, on se fait du bien sur tous les domaines. Il n'y a pas de compétition avec soi-même, les objectifs sont individuels mais dans le collectif, chacun peut s'y retrouver.

Quand ont lieu vos séances et qui peut s'inscrire ?

Nos séances se déroulent normalement le lundi et le mercredi de 19h30 à 20h30, or contrainte sanitaire. Actuellement, et avec le couvre-feu en vigueur on a dû s'adapter, et nous proposons une séance par semaine en visio et une séance le dimanche en extérieur avec une jauge limitée. Toutes les séances durent une heure et ont lieu de septembre à fin juin. Nous proposons des séances toutes les semaines de l'année, même pendant les vacances, sauf celles de Noël... on se retrouve ensuite pour éliminer les excès des fêtes. Tout le monde peut s'inscrire, il faut simplement avoir 16 ans minimum et fournir un certificat médical.

Tarif annuel : 180€ l'année

Pour en savoir plus : fitnesscampstephanois@gmail.com

Événements à venir !

En raison du contexte sanitaire, nous ne pouvons garantir le maintien de tous ces événements.

SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 MARS

Exposez vos talents à 10h-12h et 14h-18h, Espace Montluc

Les artistes amateurs de la commune sont invités à exposer leurs œuvres, toutes disciplines confondues.

Brigitte Vlahovic, artiste professionnelle originaire de Saint Léger les Vignes, sera présente tout au long du week-end pour présenter son travail de peinture et sculpture autour du corps.



Travail sur le corps

Entrée libre et gratuite, dans le respect des jauges indiquées.

 Renseignements auprès du service Culture
02 40 86 80 26 - culture@st-etienne-montluc.net

VENDREDI 19 MARS

Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

19 mars 1962, un cessez-le-feu est appliqué sur tout le territoire algérien au lendemain des accords d'Évian qui mettent fin à 8 années de guerre.

En souvenir, le Maire déposera une gerbe au Monument aux Morts ainsi qu'au Jardin du Souvenir, en présence de représentants du comité local de la FNACA.



Archives 2020

SAMEDI 27 ET DIMANCHE 28 MARS

WE de Fête des Jonquilles

À l'initiative du Comité des fêtes et les charistes, en partenariat avec la Mairie, des sujets en mousse et jonquilles seront installés aux entrées de la ville, afin de perpétuer l'esprit de Jonquilles en fête.



 Comité des fêtes :
fetedesjonquilles44@yahoo.fr

SAMEDI 3 AVRIL

Des bulles dans la pendule à 10h et 11h, Salle des Loisirs

Un spectacle jubilatoire, plein de personnages hauts en couleur, avec du rythme et des chansons, par une conteuse qui a des bulles dans la pendule, comme d'autres ont une araignée au plafond.

Conte et chants pour salle de bain, par la compagnie Huile d'Olive et Beurre Salé

Durée 40 minutes

Spectacle jeune public à partir de 3 ans

Animation gratuite, sur réservation, dans la limite des places disponibles.

 Bibliothèque de Saint-Étienne de Montluc
02 40 86 97 35



JEUDI 8 AVRIL

Collecte de Sang à partir de 16h, Espace Montluc

L'amicale des Donneurs de Sang et l'EFS organisent une collecte de sang.

Toutes les personnes de 18 à 70 ans, en bonne santé, sont invitées à participer. Les conditions de don sont à retrouver sur le site dondesang.efs.fr

En raison de la crise sanitaire, la prise de rendez-vous est obligatoire à l'adresse suivante :

mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr



DIMANCHE 11 AVRIL

La Boum des Boomboxer à 16h, Espace Montluc

Qui n'a jamais rêvé de « clubber » comme s'il était à New-York...

Une boum pour petits et grands pour se défouler, se dépenser et danser sur du vrai bon son : « clubber » et se retrouver en famille sur une musique funky et entraînante allant de KRS One, George Clinton en passant par Jackson Five et Kriss Kross jusqu'à bouger sur du Dabrye et Chromeo. Cette boum est une suite d'animations explosives pour faire bouger quel que soit son âge, le tout sur un air frais et groovy.

Avec la participation de l'association Montluc Hip-hop qui présentera son activité avant le spectacle

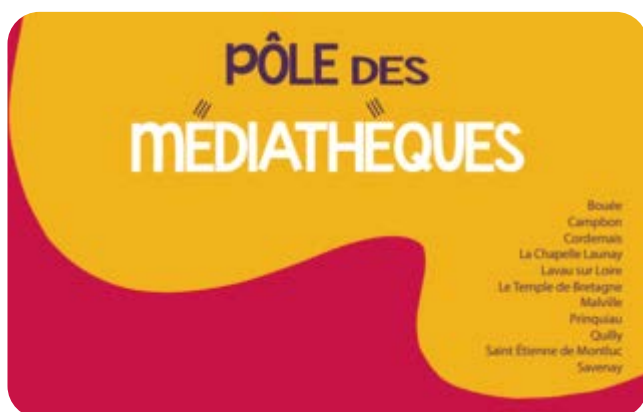
Billets à retirer auprès de la bibliothèque de Saint Étienne de Montluc, et disponibles auprès de France Billet et ses distributeurs.

Tarifs : Prévente 5€, Sur place 7€



DU NOUVEAU DANS LES MÉDIATHÈQUES DU RÉSEAU

Les conditions de prêt évoluent



Désormais :

Une carte unique d'abonnement est valable pour les 11 médiathèques du réseau.

Nombre de prêts autorisés (dont 2 nouveautés maximum) :

- 8 imprimés (livres ou revues)
- + 2 DVD
- + 2 CD

Durée du prêt :

- 3 semaines
- Renouvelable 1 fois pour 2 semaines supplémentaires (sauf les nouveautés et documents réservés par d'autres abonnés)

Réservations (dont 2 nouveautés maximum) :

- 4 imprimés
- + 2 DVD
- + 2 CD

Une navette fonctionne entre les 11 médiathèques du réseau, à un rythme bihebdomadaire.

Vous pouvez ainsi réserver un ouvrage et le faire venir dans la médiathèque de votre choix.

Un mail vous est alors envoyé lorsque l'ouvrage est disponible.

Les conditions de recherche aussi !



Dorénavant :

Vous avez accès au catalogue en ligne sur le site :

www.mediatheques.estuaire-sillon.fr

Ce nouvel espace vous permet d'effectuer des recherches sur l'ensemble du catalogue en ligne du réseau des médiathèques, de consulter votre compte-lecteur, de faire vos réservations.

Pour créer votre compte-lecteur, il suffit de mentionner :

- En identifiant : votre numéro de carte (sous le code-barre)
- En mot de passe : votre année de naissance

L'inscription au réseau des médiathèques de la Communauté de Communes, est gratuite pour tous, adultes et enfants, que vous résidiez ou non sur le territoire.



Vous êtes une association stéphanoise et vous organisez un événement sur la commune, envoyez-nous vos informations :

Dates limites

- Actu de Avril : vendredi 12 mars pour une distribution les 8 et 9 avril
- Actu de Mai : vendredi 9 avril pour une distribution les 5 et 6 mai

Instantanés



Sainte Barbe
Samedi 23 janvier



Mairie sous la neige
Jeudi 11 février



Marais stéphanois



Vente de livres à la bibliothèque
Samedi 30 janvier